

TRAQUEUR SA
Les Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92210 SAINT-CLOUD

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

TRAQUEUR SA
Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 4.267.268 €
Les Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92210 SAINT-CLOUD

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES
47 boulevard Paul Peytral
13006 MARSEILLE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 Décembre 2008**, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **Société TRAQUEUR**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

- Total Bilan	17.778.972 €
- Capitaux propres y inclus le résultat de l'exercice :	12.077.940 €
- Résultat net de l'exercice : Perte	- 2.428.526 €

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4. de l'annexe, à savoir :

Note 2.4. Participations :

Après deux années d'investissement et de développement, l'EBE 2008 de la Société FLEET TECHNOLOGY intégralement détenue par TRAQUEUR s'est établi positivement. Au vu de ces perspectives bénéficiaires, les titres de cette Société qui figurent dans les comptes pour une valeur brute de 7 M€ n'ont pas été dépréciés.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

A Marseille, le 18 Mars 2009.

Jean-Yves CLERE
SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES

